

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 27 juin 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Nora ZARLENGA avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET

Etaient absents :

Mme Gisèle CUCHET
M. Patrick TAUSENDFREUND

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENTS

Cette délibération a été affichée le : 9 juillet 2025

DELIBERATION N° 2025-07.07-20**AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENTS**

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent aux communes de décider et de voter des projets d'investissement sous forme d'Autorisations de Programme.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement, tandis que les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2025, dans le cadre du vote du Budget Primitif pour l'exercice en cours, des ajustements ont été apportés aux Autorisations de Programme (AP).

Les AP sont révisées chaque année pour tenir compte de l'évolution des projets et chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants.

Il est proposé un ajustement de trois CP 2025 afin de tenir compte de l'évolution des projets.

Les ajustements se décomposent de la manière suivante :

AP	MONTANT	Réalisé < 2024	CP 2024 (réalisé)	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Axe Foch / Flamand (opé 941) - BLEP - LC n° 26 193								
Voté antérieur	5 000 000.00	0.00	0.00	50 000.00	0.00	885 000.00	2 065 000.00	2 000 000.00
Ajustement				15 000.00		-15 000.00		
TOTAL	5 000 000.00	0.00	0.00	65 000.00	0.00	870 000.00	2 065 000.00	2 000 000.00

Dans le cadre de l'Autorisation de Programme Axe Foch / Flamand, un ajustement des crédits est nécessaire pour permettre la réalisation des travaux du carrefour de l'ancien hôpital, en cohérence avec la poursuite des aménagements de voirie engagés sur le site.

AP	MONTANT	Réalisé < 2024	CP 2024 (réalisé)	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Optimisation du patrimoine scolaire (opé 946) - BLEP								
Voté antérieur	5 167 000.00	0.00	1 239 207.34	1 111 854.33	0.00	0.00	0.00	0.00
Regroupement parc / combe aux biches (LC 28 414)	1 920 000.00	82 197.60	795 288.37	922 514.03	120 000.00	0.00	0.00	0.00
Ajustement	0.00	0.00		50 000.00	-50 000.00			
Optimisation énergétique école Grosjean (LC 28 415)	817 380.69	184 121.42	443 918.97	189 340.30				
Ajustement	0.00							
Chaufferie école élémentaire Victor HUGO (LC 29 509)	79 619.31		79 619.31					
Ajustement	0.00							
Optimisation scolaire - Crédits pluriannuels (LC 29 511)	1 850 000.00				350 000.00	500 000.00	500 000.00	500 000.00
Ajustement	0.00							
Optimisation énergétique gymnase pajol	500 000.00			350 000.00	150 000.00			
Ajustement	0.00							
TOTAL	5 167 000.00	266 319.02	1 318 826.65	1511 854.33	570 000.00	500 000.00	500 000.00	500 000.00

Dans le cadre de l'Autorisation de Programme « Optimisation du patrimoine scolaire », il est proposé d'abonder le crédit de paiement 2025 de 50 000 €, en contrepartie d'une réduction équivalente du CP 2026. Cette révision s'explique par un avancement plus rapide que prévu des travaux liés au regroupement des écoles maternelles du Parc et de la Combe aux Biches.

AP	MONTANT	Réalisé < 2024	CP 2024 (réalisé)	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Espace Lamartine (opé 947) - BLEP								
Voté antérieur	1 600 000.00	0.00	0.00	50 000.00	850 000.00	700 000.00		
Etudes (LC 30 684)	200 000.00	0.00	0.00	50 000.00	150 000.00	0.00		
Ajustement	200 000.00	0.00	0.00	-50 000.00	0.00	0.00		
Travaux (LC 30 685)	1 400 000.00	0.00	0.00	0.00	700 000.00	700 000.00		
Ajustement	1 400 000.00	0.00	0.00	50 000.00	0.00	0.00		
TOTAL	1 600 000.00	0.00	0.00	50 000.00	850 000.00	700 000.00		

Dans le cadre de l'Autorisation de Programme « Espace Lamartine », les études liées au projet du Centre social L'Envol ayant été réalisées en interne, il est proposé de réaffecter les crédits initialement prévus pour les études vers le chapitre « Immobilisations en cours », afin de financer les travaux désormais prêts à démarrer.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise les modifications des Crédits de Paiement telles que présentées.

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 9 juillet 2025